

Concours de base

Version 1 valable à partir du 01.01.2019

Généralités :

Pour l'évaluation du concours de base, l'examineur doit posséder une grande expérience du sport canin et faire valoir ses compétences sociales et professionnelles.

Les examinateurs doivent juger de façon objectives en tenant compte de la spécificité de chaque race.

Le système d'évaluation n'est pas le même que celui utilisé pour les autres concours CTUS. Par ex, la vitesse d'exécution n'est pas un critère d'évaluation : C'est plutôt le charisme et l'harmonie de l'équipe, comme la motivation avec laquelle les exercices sont effectués qui sont au centre de l'évaluation. L'examineur va juger le niveau de la formation le jour du concours et donnera des informations utiles principalement en relation avec une formation pour les niveaux supérieurs. Les commentaires d'évaluation sont effectués directement après le travail, doivent être objectifs, constructifs, motivants (pas d'enseignement) et utiles pour la suite de la formation

Objectifs :

L'un des objectifs centraux du concours de base est qu'après une demi-année de formation, le conducteur et son chien devraient pouvoir se présenter à un concours et le réussir. Il est très important que tous les participants se sentent à l'aise lors du concours. Chaque participant doit, en dehors de sa performance, être pris au sérieux et doit pouvoir avoir une vision correcte et compréhensible de son travail. L'objectif de chaque examinateur doit être que les participants puissent achever leur concours de base en étant motivés pour poursuivre l'entraînement et éventuellement d'autres objectifs dans d'autres sports canins.

Formation des examinateurs :

- L'examineur doit avoir conduit un chien de la classe la plus élevée de sa discipline.
- Pour les juges CTUS existants ou juges d'obéissance TKMO (75% de réduction des coûts)
- Entraîneur de chien de sport de base de la CTUS
- Dans tous les cas, l'adhésion au SKG est une condition préalable
- Dans des cas exceptionnels, le CTUS peut déroger aux dispositions susmentionnées.

La formation est dispensée exclusivement par la CTUS et dure 1,5 jours. Les journées de formation sont composées de théorie et de pratique et se répartissent comme suit :

Domaines thématiques : Règlements, infrastructures, évaluation, commentaires.

Si des déficits sont identifiés au cours de la formation, le TKGS est libre d'ajouter d'autres éléments.

Le coût de la formation s'élève à CHF 300.00. Si la formation est interrompue, il n'existe aucun droit au remboursement des frais de formation.

Examen final :

L'examen final est effectué exclusivement par TKGS.

L'examen final se compose d'une partie théorique et d'une partie pratique et comprend les parties suivantes :

Domaines thématiques : Règlements, infrastructures, évaluation, commentaires, impression générale.

On considère que l'examen a été réussi si tous les domaines thématiques ont été réussis.

Une partie non réussie peuvent être compensées lors d'un nouvel examen

La réussite ou l'échec à l'examen est décidé par un comité d'experts.

Le comité d'experts est composé de trois personnes. La décision des experts est incontestable et définitif.

Si lors de la vérification des résultats d'examen, des déficits supérieurs à la moyenne sont constatés, les experts annulent l'examen. La décision de continuer la formation ou de l'interrompe appartient toujours à la CTUS.

Les frais pour l'examen final s'élèvent à CHF 250.00. Si l'examen n'est pas réussi, il n'y a pas de remboursement.

Inscription pour la formation et l'examen final :

Ces données seront publiées sur la page internet de la CTUS. Les personnes qui souhaitent s'inscrire pour la formation doivent répondre aux exigences ci-dessus.

Instructeurs et experts :

Les instructeurs et les experts pour la formation sont nommés par la CTUS

Formation continue obligatoire :

Pour que le statut d'examineur soit maintenu, il est obligatoire de suivre une formation continue. La CTUS décide si la formation continue et directement en rapport avec la formation d'examineur/juge du concours de base ou si elle propose d'autres cours supplémentaires.

Droits des examinateurs :

Après avoir réussi l'examen final, un examinateur peut juger les concours de base dans les sections, les écoles canines et autres organisations.

Les instructions de l'examineur doivent être suivies dans tous les cas.

L'examineur peut ordonner et imposer des changements à l'organisateur du concours.

Un examinateur peut évaluer un maximum de 36 participants à un examen. Les exercices du concours de base (seulement des exercices complets) peuvent être jugés par plusieurs évaluateurs.

Il est également possible que l'évaluation soit faite par deux examinateurs. Toutefois, le commentaire ne sera donné que par un seul examinateur.

Les frais de l'examineur sont payés par l'organisateur soit :

Un forfait de Frs 100,00 auquel s'ajoute 0,70 Frs/ km pour les frais de déplacement.

Si l'organisateur n'informe pas l'examineur à temps (5 jours avant le concours) du déroulement du concours, l'examineur a le droit de se retirer de ses obligations.

L'examineur peut interrompre ou empêcher le concours si le concours de base n'est pas conforme à la réglementation ou si la sécurité des personnes et des animaux ne peut être garantie.

Les jugements prononcés par l'examineur sont définitifs et incontestables.

Devoirs des examinateurs :

Avant un concours de base, l'examineur est tenu de vérifier l'annonce faite par l'organisateur sur la page internet CTUS. S'il y a des erreurs ou des manques, l'examineur doit informer l'organisateur. Le non-respect des consignes et des demandes faites par l'examineur à l'organisateur doit en tout état de cause être signalée à la CTUS.

L'examineur est responsable de la bonne mise en œuvre du concours de base. Après un concours de base, l'examineur doit informer la CTUS sur les points suivants :

Lieu de concours, nom de l'organisateur, adresse du chef de concours, nombre de participants, classement, organisation, incidents particuliers

Feedback pour les examinateurs :

Afin de permettre aux examinateurs de se développer davantage, les participants reçoivent au début du concours un questionnaire pour leur permettre de donner leurs impressions. Les questionnaires remplis par les participants doivent être remis à l'examineur à la fin du concours.

Déroulement d'un concours de base :

- L'organisateur fait une demande à un ou plusieurs évaluateurs pour juger le concours de base
- Confirmation écrite
- Publier le concours
- Contrôle de la publication par l'examineur
- L'organisateur informe l'examineur des modalités du concours de base
- Concours de base
- Envois les informations à la CTUS

Sanctions :

Dans des cas justifiés, la CTUS peut adresser un avertissement aux examinateurs. En cas d'autres incidents, la CTUS est libre d'imposer d'autres sanctions, sans justification. Celles-ci peuvent entraîner la suppression du statut d'examineur. Une telle décision est incontestable.

Dispositions finales :

En cas d'incidents, d'incertitudes ou de doute, la CTUS prend la décision finale.